

Crédits supplémentaires pour 2011
(2^{ème} série)

Préavis N° 2011/55

Lausanne, le 19 octobre 2011

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2011, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
	<i>fr.</i>	<i>fr.</i>
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>4'084'300.-</u>	<u>1'121'100.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 30 du préavis)</i>	<u>203'500.-</u>	<u>700.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 33 du préavis)</i>	<u>113'600.-</u>	<u>45'000.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS						TOTAL PAR NATURE	
		Administration générale et finances	Sécurité publique et sports	Culture, logement et patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement		Services industriels
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	73'000	34'000	60'200			183'600	59'600	410'400
	303 Cotisations aux assurances sociales	6'300	6'000	5'300			16'000	5'100	38'700
	304 Cotisations à la caisse de pensions	4'700		900			32'200	9'700	47'500
	305 Assurance-accidents						200	1'500	1'700
	310 Imprimés et fournitures de bureau			29'800				200'000	229'800
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations			88'600	21'000	37'000	24'000	91'200	261'800
	313 Marchandises			1'200					1'200
	314 Entretien des biens immobiliers		550'000	187'400	35'800		15'000		788'200
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	6'500	287'500		62'000			104'400	460'400
	316 Loyers et redevances d'utilisation				259'100		13'500		272'600
	317 Déplacements, débours, dédommagements	18'500							18'500
	318 Autres prestations de tiers	110'300		20'200	216'100	49'500	78'900	859'000	1'334'000
	319 Impôts, taxes et frais divers	30'000		5'000				120'000	155'000
	365 Subventions à des institutions						40'300		40'300
	366 Aides individuelles						60'000		60'000
390 Imputations internes				-35'800				-35'800	
TOTAL PAR DIRECTION		249'300	877'500	398'600	558'200	86'500	463'700	1'450'500	4'084'300
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>0</i>	<i>70'000</i>	<i>387'100</i>	<i>26'100</i>	<i>0</i>	<i>267'900</i>	<i>370'000</i>	<i>1'121'100</i>
Page du préavis		page 3	page 6	page 10	page 14	page 19	page 21	page 25	

Outre les recettes indiquées dans le tableau ci-dessus, il convient de relever que des compensations pour un total de fr. 1'006'900.- sont annoncées par les directions concernées (dont fr. 195'800.- de transfert d'imputation interne en facturation externe).

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		1000 Conseil communal	1102 Greffe municipal	1200 Service du personnel	1202 Cellule ARC	1300 Service du développement de la Ville et de la communication	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements					73'000	73'000
	303 Cotisations aux assurances sociales					6'300	6'300
	304 Cotisations à la caisse de pensions					4'700	4'700
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		6'500				6'500
	317 Déplacements, débours, dédommagements	18'500					18'500
	318 Autres prestations de tiers	19'300		66'000	25'000		110'300
	319 Impôts, taxes et frais divers					30'000	30'000
TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES		37'800	6'500	66'000	25'000	114'000	249'300
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Page du préavis		page 3	page 4	page 4	page 5	page 5	

100 Autorités

1000 Conseil communal

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1000.317 Déplacements, débours, dédommagements	fr. 26'000.-	fr. 0.-	fr. 18'500.-

Le Bureau du Conseil communal constate que le montant budgété pour les collations organisées lors des séances doubles du Conseil a déjà été dépassé. De plus, il reste 6 séances doubles jusqu'à fin 2011.

Le montant est calculé comme suit :

- 1) jusqu'au 31.12.11 : 3 séances doubles x 1'890.- /séance (sans soupe) = fr. 5'670.-
- 2) jusqu'au 31.12.11 : 3 séances doubles x 2'670.- /séance (avec soupe) = fr. 8'010.-
- 3) dépassement déjà comptabilisé au 31.08.11 par rapport au budget initial = fr. 4'785.-.

Ce crédit sera compensé sur la rubrique 1000.319 "Impôts, taxes et frais divers".

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1000.318	Autres prestations de tiers	fr. 220'000.-	fr. 0.-	fr. 19'300

Le Bureau du Conseil communal constate que le montant budgété pour les prestations liées à la régie audio et vidéo de la salle du Conseil n'est pas suffisant. Il demande un crédit supplémentaire.

Le montant est calculé comme suit :

- 1) jusqu'au 31.12.11 : facture réalisation Médiaprofil 2^{ème} semestre = fr. 13'608.-
- 2) jusqu'au 31.12.11 : 8 séances régisseur Sonomix x env. 950.-/séance = fr. 7'600.-
- 3) montants précédents diminués de fr. 1'972.10 budgétés et non encore utilisés.

Ce crédit sera compensé sur la rubrique 1000.319 "Impôts, taxes et frais divers".

110 Secrétariat municipal

1102 Greffe municipale

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1102.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 15'500.-	fr. 0.-	fr. 6'500.-

Travaux de nettoyage, restauration et conservation de cinq tapisseries à la maison de Mon-Repos

Les tapisseries anciennes du hall d'entrée et de la cage d'escalier ont été décrochées, avec la participation du Musée historique, en prévision des travaux de peinture prévus en août et septembre 2011. A cette occasion, nous avons constaté que les cinq grandes tapisseries étaient très sales et en assez mauvais état. Elles ont besoin d'un nettoyage délicat; les doublures en lin, qui servent également de support, doivent être refaites, et les endroits fragilisés et déchirés des tapisseries ont besoin d'une restauration. Selon le Musée historique, les dégâts iront en s'amplifiant si aucune intervention n'est effectuée. La dépose de ces tapisseries offre une occasion unique de procéder à leur nettoyage et leur restauration.

Ces travaux doivent être entrepris durant l'été 2011.

120 Service du personnel

1200 Service du personnel

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1200.318	Autres prestations de tiers	fr. 3'250'000.-	fr. 0.-	fr. 66'000.-

- Régularisation des comptes 2010 de l'Espace Enfance Vinet selon convention de subventionnement du 18 mai 2009 : fr. 60'000.-.
- Honoraires d'avocat dans le cadre du recours déposé par un soumissionnaire écarté suite à l'adjudication "Bien-être au travail et gestion des absences" : fr. 6'000.-.

1202 Cellule ARC

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1202.318	Autres prestations de tiers	fr. 75'000.-	fr. 0.-	fr. 25'000.-

Mandats d'enquête

La Cellule ARC, pour les besoins d'une démarche de concertation (table ronde), mandate un intervenant externe dans une situation particulièrement complexe et dégradée. Cette possibilité est prévue à l'article 13, alinéa 3 des Dispositions réglementaires municipales relatives à la prévention et à la gestion des conflits et au harcèlement.

La mise sur pied de cette intervention de même que la validation du choix du consultant ont été réalisées d'un commun accord avec le service concerné et l'offre signée par le Syndic. Cette situation porte le numéro 10-112. Le montant devisé du mandat s'élève à 42'000 euros. Le budget de la Cellule ARC ne permet pas d'honorer la totalité de cette somme, aussi une demande de crédit supplémentaire est-elle adressée à la Municipalité.

Le montant sera entièrement compensé par la rubrique 1500.309 "Autres charges de personnel".

1300 Service du développement de la Ville et de la communication

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1300.301	Traitements	fr. 3'419'200.-	fr. 217'200.-	fr. 73'000.-
1300.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 285'000.-	fr. 18'700.-	fr. 6'300.-
1300.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 523'300.-	fr. 22'600.-	fr. 4'700.-

Une collaboratrice, cheffe téléphoniste, à 100 %, au central téléphonique, Chauderon 7, est absente pour de graves raisons de santé depuis l'été 2010.

D'août à décembre 2010, le service a pu assurer les activités assumées celle-ci par l'engagement à temps partiel d'une téléphoniste auxiliaire et par l'appui de son apprentie de commerce de 3^{ème} année. Cette situation n'a eu aucune incidence sur le budget du service.

La collaboratrice ne pouvant reprendre son activité au début de cette année, notre service a dû engager une téléphoniste auxiliaire, à 100 %, pour le 1^{er} semestre 2011. Le DEVCOM vient d'apprendre que celle-ci ne pourra pas recommencer son activité à partir du 1^{er} juillet 2011. De ce fait, notre service est contraint de prolonger de six mois le contrat de la collaboratrice auxiliaire.

Lors de l'établissement du budget 2011, la maladie de cette employée n'était pas encore connue. Le poste d'auxiliaires prévoit un montant de fr. 18'000.- pour 2011. Ce montant est largement insuffisant pour couvrir les frais d'un engagement à 100 % pour une année d'une téléphoniste auxiliaire, son salaire + charges sociales s'élevant à fr. 84'000.-. Dès lors, le Devcom sollicite l'octroi d'un crédit supplémentaire, 2^{ème} série, destiné à couvrir le traitement de la personne auxiliaire.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1300.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 119'000.-	fr. 50'000.-	fr. 30'000.-

En 2009, le Grand conseil a décidé d'opposer un contre-projet à l'initiative "Ecole 2010 : sauver l'école". Ce contre-projet a pris la forme d'une "loi sur l'enseignement obligatoire" (LEO) et ces deux textes, initiatives et LEO, sont soumis au peuple le 4 septembre. Tout comme les instances cantonales, la Municipalité a rejeté l'initiative "Ecole 2010 : sauver l'école". En effet, le 13 juillet dernier, elle s'est prononcée unanimement en faveur de la LEO. Subsidièrement à cette acceptation, la Municipalité a autorisé une démarche en direction des autres villes vaudoises pour leur proposer de se rallier à la position de Lausanne.

S'agissant de la votation du 4 septembre, l'existence d'un intérêt financier pour la Ville est avéré, même s'il est difficile à quantifier en l'état. L'initiative aurait des répercussions importantes pour les finances communales, en termes d'organisation, d'investissements et d'adaptation des bâtiments. Dans ces conditions, un soutien financier au comité défendant la LEO se justifie pleinement et a été décidé par la Municipalité à hauteur de fr. 30'000.-, le montant étant supporté par le budget du Devcom.

Ce soutien décidé par la Municipalité correspond aux règles du TF en la matière.

Il est proposé de compenser ce crédit sur la rubrique 1300.366 "Aides individuelles" pour fr. 30'000.-.

2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S			TOTAL PAR NATURE
		2000 Administration et comptabilité	2101 Service des sports	2500 Protection et sauvetage	
CHARGES PAR NAT.	301 Traitements	34'000			34'000
	303 Cotisations aux assurances sociales	6'000			6'000
	314 Entretien des biens immobiliers		550'000		550'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		77'500	210'000	287'500
	TOTAL SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS	40'000	627'500	210'000	877'500
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>70'000</i>	<i>70'000</i>
Page du préavis		page 6	page 7	page 9	

200 Service administratif

2000 Administration et comptabilité

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2000.301 Traitements	fr. 1'479'000.-	fr. 31'700.-	fr. 34'000.-
2000.303 Cotisations aux assurances sociales	fr. 123'000.-	fr. 7'300.-	fr. 6'000.-

Comme déjà indiqué lors de la demande de crédit supplémentaire de 1^{ère} série 2011, le bureau de la comptabilité de direction, rattaché au Service administratif, doit faire face, depuis le 19 juillet 2010, à l'absence, pour cause de maladie, du sous-chef comptable, absence qui, appelée à se prolonger encore, est accompagnée de l'entrée en fonction, ainsi que de l'indispensable mise au courant, dès le 1^{er} janvier 2011, du nouveau chef comptable. Or, le bureau de la comptabilité s'est récemment trouvé confronté à des absences relativement prolongées liées à deux cas de maladie et deux cas d'accidents. Pour faire face à cette situation et à celle qui

prévaut durant les mois d'été, il a fallu prolonger, en tout cas jusqu'à fin août, l'engagement d'une auxiliaire à plein temps, tout en continuant à recourir à l'aide de collaborateurs internes à l'administration communale, ce qui implique de payer des heures supplémentaires.

Il apparaît donc, en l'état actuel de la situation, derechef nécessaire, afin d'éviter un important dépassement dans les comptes de 2011, d'allouer un crédit supplémentaire de fr. 40'000.-.

2101 Service des sports

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2101.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 1'170'000.-	fr. 0.-	fr. 550'000.-

Le FC Lausanne-Sport (FC LS) rejoint l'Axpo Super League. Neuf ans après avoir quitté l'élite, le FC LS a assuré sa promotion en battant le FC Bienne 4-0 lors de la dernière journée de Challenge League.

Les clubs de la Super League (ASL), de Challenge League (ChL) et les clubs de 1^{ère} Ligue candidats à une promotion ont la possibilité de solliciter une licence auprès de la Swiss Football League (SFL).

Rappelons ici que la Swiss Football League a édicté un règlement dans lequel se trouvent les critères spécifiques qui doivent être remplis par les clubs pour 1) recevoir la licence pour la saison à venir et 2) déterminer dans quelle ligue ils pourront jouer. Ces critères concernent avant tout les domaines légaux, infrastructurels, sportifs, administratifs et financiers. Toutes la procédure des licences dure environ six mois.

En prévision d'une éventuelle ascension, le FC LS a déposé, auprès de la SFL, à l'automne 2010, une demande de licence II lui permettant de jouer en ASL. Il ressort des nombreux contacts que le FC LS a eus avec la SFL que cette dernière ne pouvait octroyer cette licence au club car, au niveau des infrastructures, ce dernier ne répond pas aux exigences, dès lors que le Stade olympique de la Pontaise n'est pas conforme aux normes fixées pour la Super League. En revanche, le FC LS répond aux critères juridiques, sportifs, administratifs et financiers.

Deux possibilités sont offertes par la SFL pour obtenir une dérogation : mettre le stade actuel aux normes ou déposer une demande de permis de construire pour l'édification d'un nouveau stade. Or, le projet de futur stade des *Prés-de-Vidy* dans le cadre de Métamorphose n'est pas assez avancé pour pouvoir être pris en considération par la SFL. C'est pourquoi, afin de permettre au FC LS de jouer à la Pontaise en Super League (début du championnat à la mi-juillet 2011), la Municipalité de Lausanne s'est engagée auprès de la SFL à faire exécuter, d'ici au 30 juin 2011 (délai très court imposé par la SFL), les travaux nécessaires dans et autour du Stade de la Pontaise. De plus, une demande de permis de construire, destiné à permettre de réaliser la couverture du bloc 3 (supporters de l'équipe adverse), en vue de l'homologation du Stade olympique en qualité de stade A Super League, a été déposée par la commune de Lausanne. De fait, toutes les places doivent être couvertes selon les normes de la SFL pour l'ASL.

Par ces mesures, la Municipalité souhaite répondre aux normes minimales de la SFL en réalisant des travaux "légers" tenant compte du fait que les installations seront provisoires, soit jusqu'à la construction du nouveau stade dans cinq ans. Contrairement aux matches de la Coupe d'Europe joués par le FC LS l'an dernier où le matériel mis en place autour et dans le stade avait été loué pour les trois matches, ces travaux permettront de recevoir une dérogation jusqu'à l'ouverture du nouveau stade. Les travaux à effectuer, dont la liste a été établie avec l'expert des infrastructures de la SFL, sont les suivants :

- Pose de grillages et de fermetures autour du stade. L'accent sera mis sur les secteurs "visiteurs"
- Transformation de zones supporters en places debout

- Démontage et stockage des sièges des blocs 3 (visiteurs) et N (indigènes) et mise en place de garde-corps
- Augmentation de la capacité des installations sanitaires
- Acquisition de lecteurs optiques pour permettre le contrôle des entrées par bloc
- Transformation et adaptation des places de travail - locaux TV et radio
- Transformation des places de travail de la presse écrite avec installation de nouveaux plans de travail (y compris câblage informatique)
- Transformation d'un vestiaire *juniors* en salle pour les photographes (y c. câblage)
- Transformation de la cabine de chronométrage de l'athlétisme en salle de contrôle et de surveillance (sécurité). Equipement informatique
- Remplacement des ampoules sur les quatre mâts et projecteurs à installer sur la "casquette" de la tribune nord, afin de répondre au *protocole d'éclairage*
- Pose d'un éclairage de secours (secteurs galerie, buvettes et escaliers d'accès)
- Pose d'un interphone dans les deux vestiaires "joueurs" reliant le local des arbitres
- Mise en place d'un dispositif de surveillance par caméras.

Pour permettre d'effectuer les travaux d'urgence susmentionnés d'ici au 30 juin 2011, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 550'000.-, à inscrire sous la rubrique 2101.314 "Entretien des biens immobiliers" du budget du Service des sports, s'avère nécessaire.

Le FC LS devant déjà, du fait de son accession à la Super League, augmenter sensiblement son budget (passage de 3.5 millions de francs à 6 millions de francs), ne saurait, compte tenu de sa situation financière, supporter une part des frais de mise aux normes du stade.

Au reste, il convient de signaler, s'agissant du permis de construire évoqué ci-dessus, qui se rapporte à la pose d'une couverture sur le bloc des supporters de l'équipe adverse, que l'exécution des travaux correspondants, dont le coût estimé est de l'ordre de fr. 300'000.-, fera l'objet, le cas échéant, d'une prochaine demande de crédit supplémentaire.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2101.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 369'000.-	fr. 0.-	fr. 77'500.-

Périodiquement, le Service des sports doit mettre en conformité ses véhicules (camions, jeeps, remorques et élévateurs) en vue des présentations aux expertises requises par le Service cantonal des automobiles et de la navigation. Cette année, six véhicules ont dû être présentés et les coûts des travaux à effectuer sur ceux-ci ont excédé de 5'500 francs le montant prévu à cet effet.

Le moteur hydraulique de la surfaceuse à glace de la patinoire de la Pontaise s'est brisé au terme de la dernière saison hivernale. Son remplacement s'est avéré indispensable en vue de la prochaine saison de glace. Cette réparation a occasionné une dépense non prévue de 3'500 francs.

Datant d'une quinzaine d'années, une pompe de circulation et des vannes de régulation du système de chauffage des locaux du Service des sports et du Lausanne-sports section athlétisme - sis au stade olympique de la Pontaise - sont tombées en panne et ont dû être changées. Ces réparations non prévues ont coûté 5'500 francs.

Le vérin, assurant le fonctionnement de la borne escamotable automatique, sise à Vidy devant le stade de football J.-A. Samaranch, a dû être remplacé pour un coût de 2'000 francs.

Les disjoncteurs, installés sur le tableau électrique alimentant les pompes de circulation de l'eau de la piscine de Montchoisi, ont dû être remplacés. Cette réparation, indispensable pour assurer l'exploitation de la piscine, a entraîné une dépense non budgétisée de 3'500 francs.

En juillet, au cours des travaux d'entretien effectués lors de la fermeture estivale annuelle de la piscine de Mon-Repos, il a été constaté que certaines gaines de ventilation, datant de 1972, installées sous le faux-plafond situé à 15 mètres au-dessus des bassins, s'étaient affaissées sur les rampes du système d'éclairage. Pour des raisons de sécurité évidentes, des travaux urgents - d'un montant de 10'000 francs - ont dû être entrepris pour remplacer certains tronçons desdites gaines.

Au camping de Vidy, un compresseur, essentiel au bon fonctionnement des chambres froides du restaurant, a grillé et son remplacement en urgence a dû être effectué pour un montant de 2'500 francs.

A la salle omnisports du centre sportif de la Vallée de la jeunesse, les moteurs permettant de monter et de descendre deux paniers de basketball, ainsi que tout le système de traction de ces paniers (câbles et poulies) ont, pour des raisons impératives de sécurité, dû être remplacés sans délai pour un montant de 4'500 francs.

A la piscine de la Vallée de la Jeunesse, le traitement de l'eau de la piscine est effectué par une machine produisant de la javel par électrolyse du sel, système sain, économique, sûr et écologique pour la conservation de l'eau des piscines. En juin dernier, la platine de commande de cette machine, indispensable à tout le système de traitement de l'eau, a rendu l'âme et a dû être remplacée en urgence pour un coût de 2'500 francs.

Lors d'un contrôle effectué par les monteurs d'« eauservice » dans le bâtiment, sis au chemin de la Prairie 11, abritant la salle omnisports, les vestiaires, la cafétéria et la piscine de la Vallée de la jeunesse, l'installation présentait des défauts incompatibles avec une distribution conforme de l'eau potable. En conséquence, il a fallu, pour répondre à la demande expresse de ce service communal, commander le remplacement de la batterie d'introduction d'eau. Ces travaux ont représenté une dépense de 38'000 francs.

Vu ce qui précède et dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas les montants nécessaires pour absorber les coûts de ces interventions imprévisibles, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de 77'500 francs s'avère nécessaire.

Il est proposé de compenser partiellement ces dépenses par des économies réalisées, à hauteur de 50'000 francs, sur un autre poste budgétaire, à savoir la rubrique 2101.318 "Autres prestations de tiers".

250 Service de protection et sauvetage

2500 Protection et sauvetage

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2500.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 310'000.-	fr. 0.-	fr. 210'000.-

Le fonctionnement du système de climatisation de la centrale d'appels et d'engagements (CAE) de la caserne des sapeurs-pompiers, permettant de refroidir les équipements informatiques, ne fonctionne plus de manière optimale depuis environ deux ans. C'est pourquoi, il a été prévu de procéder au remplacement complet de ce système dans le cadre de la réfection, de l'aménagement et de la sécurisation de la caserne des sapeurs-pompiers, qui figure, pour un montant global de fr. 1'902'000.-, au plan des investissements pour les années 2011 à 2014. Or, des pannes, de plus en plus fréquentes, du système en cause se sont produites ces derniers temps, pannes au cours desquelles le nombre et le type d'appareils électroniques nouvellement installés engendrent une augmentation de la température ambiante du local technique, susceptible de mettre en péril leur fonctionnement.

C'est pourquoi, si l'on veut éviter de voir, en été 2011 déjà, des équipements électroniques subir de graves pannes, mettant en danger le traitement et la gestion des demandes de secours, il convient de ne pas attendre la sortie du préavis sollicitant l'octroi du crédit d'ouvrage prévu au plan des investissements et de procéder maintenant au remplacement du système de climatisation défaillant. L'acquisition et l'installation d'un nouvel équipement de climatisation représentant une dépense globale de fr. 210'000.-, l'octroi d'un crédit supplémentaire de ce montant s'avère nécessaire, dès lors que le budget du Service de protection et sauvetage pour l'année en cours ne peut pas supporter un tel coût.

Cependant, l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) a accepté de prendre en charge, par le biais d'une subvention, le tiers du coût total de cette opération. De plus, et bien évidemment, le préavis, relatif aux travaux de réfection de la caserne de la Vigie, tiendra compte de ce crédit supplémentaire.

Une subvention de fr. 70'000.- sera encaissée sur la rubrique 2500.461 "Subvention du canton".

3 CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		3201 Domaines	3301 Immeubles du patrimoine financier	3302 Immeubles du patrimoine administratif	3600 Service de la culture	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements				60'200	60'200
	303 Cotisations aux assurances sociales				5'300	5'300
	304 Cotisations à la caisse de pensions				900	900
	310 Imprimés et fournitures de bureau				29'800	29'800
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				88'600	88'600
	313 Marchandises				1'200	1'200
	314 Entretien des biens immobiliers		121'400	66'000		187'400
	318 Autres prestations de tiers	13'000			7'200	20'200
	319 Impôts, taxes et frais divers				5'000	5'000
	TOTAL CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE		13'000	121'400	66'000	198'200
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>0</i>	<i>211'400</i>	<i>0</i>	<i>175'700</i>	<i>387'100</i>
Page du préavis		page 11	page 11	page 12	page 12	

320 Service des forêts, domaines et vignobles*3201 Domaines*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3201.318	Autres prestations de tiers	fr. 165'000.-	fr. 0.-	fr. 13'000.-

Après des années de "somnolence" et de blocages administratifs, le Syndicat des améliorations foncières (SAF) à péréquation réelle des Monts-de-Pully a fixé, lors de son assemblée générale du 1^{er} juillet 2010, le montant des versements anticipés pour financer le redémarrage de ses opérations à fr. 1'000.-/ha/an.

Cela signifie donc pour Lausanne un versement annuel d'environ fr. 13'000.- par an pendant 4 ans, montant qui doit être versé au 30 septembre de chaque année dès 2010.

La Municipalité est très favorable au redémarrage de ce SAF à péréquation qui devrait permettre d'agrandir les terres agricoles du domaine des Cases, sachant que plus est que l'argent versé est porté sur un compte au nom de la Ville de Lausanne et que si la facture finale, calculée selon les avantages effectivement reçus par la Ville dans le syndicat, est inférieure au montant comptabilisé l'argent sera bien entendu rendu.

La procédure de péréquation réelle menée par ce syndicat, visant à répartir sur l'ensemble des propriétaires inclus dans le périmètre la plus-value résultant de l'affectation de nouveaux terrains à bâtir, est une bonne opération pour la Ville; en ce sens qu'elle devrait aboutir, à la fin du remaniement parcellaire, à une augmentation significative des terres agricoles de la Ville aux Monts-de-Pully.

Afin de compenser cette charge non prévue au budget, le Service s'engage à réaliser une économie de fr. 13'000.- à la rubrique 3201.314 "Entretien des biens immobiliers"

330 Service du logement et des gérances*3301 Immeubles du patrimoine financier*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3301.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 3'650'000.-	fr. 156'000.-	fr. 121'400.-

Acquisition des immeubles avenue du Mont-d'Or 11 et 13, à Lausanne

En date du 1^{er} juillet 2011, la Ville de Lausanne a racheté à l'ORIF Intégration et formation professionnelle les immeubles de l'av. du Mont-d'Or 11 et 13.

Cette acquisition n'ayant pas été prévue au budget de fonctionnement 2011, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 121'400.- pour :

- frais de gestion courant des bâtiments,
- installation de digicode aux deux entrées,
- procéder à divers travaux indispensables (peinture, menuiserie, nettoyage) en vue de la relocation de deux appartements vacants aux numéros 11 et 13,
- rénover complètement deux appartements vétustes de 3,5 pièces au numéro 11.

Les autres charges courantes (électricité, assurances, etc.) n'étant pas représentatives, celles-ci ne sont pas indiquées.

Les revenus locatifs de ces bâtiments représentent, au prorata pour l'année 2011, la somme de fr. 65'600.-. Et dès l'année 2012, en prenant en considération que l'entier des logements pourront être occupés suite à ces divers travaux, la somme de fr. 176'000.-.

Ces charges sont compensées en 2011 par l'encaissement de revenus supplémentaires à la rubrique 3301.423 "Revenus des immeubles du patrimoine financier", de fr. 129'600.-.

3302 Immeubles du patrimoine administratif

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3302.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 3'000'000.-	fr. 63'000.-	fr. 66'000.-

Navigation 10, Travaux d'aménagement et frais annexes

En date du 10 août 2011, la Municipalité a entériné la mise à disposition au Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) de locaux à la place de la Navigation 10, lesquels seront partagés pour moitié avec la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

Travaux :

Les aménagements intérieurs se limiteront aux besoins du SAJE. Au 1^{er} étage, il s'agit d'agencer une cuisinette, de compléter les prises électriques et la pose d'une nouvelle porte séparant les deux entités. Tandis que dans les combles, la salle de conférence sera agrandie incluant la surface de réduit.

Le coût de ces travaux est estimé à fr. 49'000.-.

Informatique :

L'informatique concerne l'implantation du réseau Récolte dans les locaux, le câblage universel et le courant fort pour un montant estimé à fr. 17'000.-.

Ces charges sont compensées en 2011 par l'encaissement de revenus supplémentaires à la rubrique 3301.423 "Revenus des immeubles du patrimoine financier", de fr. 81'800.-.

3600 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3600.301	Traitements	fr. 5'385'100.-	fr. 57'500.-	fr. 60'200.-
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 450'900.-	fr. 4'900.-	fr. 5'300.-
3600.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 759'100.-	fr. 1'800.-	fr. 900.-

Congés maladie de longue durée : fr. 35'800.-

Afin de pallier l'absence de quatre collaboratrices en arrêt maladie de longue durée, il s'est avéré nécessaire de recourir à du personnel auxiliaire pour garantir le bon fonctionnement et la qualité des prestations des musées concernés (Collection de l'art brut, Mudac et Musée historique de Lausanne).

Congés maternité : fr. 12'100.-

Dès la fin septembre 2010, une collaboratrice du Musée historique a débuté son congé maternité. Elle a repris le travail en mars 2011 après un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du musée, l'engagement d'une auxiliaire s'est avéré indispensable. La présente demande représente deux mois de traitement en 2011 (janvier et février).

Ces charges sont compensées par l'encaissement de fr. 17'800.- des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité à la rubrique 3600.436 "Dédommagements de tiers".

Congés accident : fr. 18'500.-

Afin de pallier l'absence de deux collaborateurs du MHL en arrêt suite à un accident, il s'est avéré nécessaire de recourir à une augmentation du taux d'activité d'une titulaire pour la première et à l'engagement d'auxiliaires pour le second afin de garantir le bon fonctionnement et la qualité des prestations du musée.

Ces charges sont compensées par l'encaissement, à l'Administration générale, des indemnités accident, sur la rubrique 1200.436 "Dédommagements de tiers" pour fr. 26'100.-.

Pour les rubriques 3600.310 à 319 ci-après, le budget annuel accordé aux musées communaux pour la préparation des expositions étant restreint au vu des coûts engendrés, les directeurs des musées font appel à des sponsors, avec plus ou moins de succès selon les années et les thèmes proposés.

En 2011, l'argent ainsi récolté par le mudac permet d'améliorer et étoffer le contenu de ses expositions et collections (catalogues, scénographie, achat d'œuvres d'art pour la Collection d'art verrier, etc.).

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 580'000.-	fr. 0.-	fr. 29'800.-

Ce montant est destiné à financer la parution d'espaces publicitaires annonçant les visites guidées de la Collection d'art verrier, ainsi que l'affichage et les annonces presse de l'exposition "Papier-Peints".

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 175'000.-	fr. 0.-	fr. 88'600.-

Ce montant est destiné à l'acquisition d'œuvres d'art pour la Collection d'art verrier.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3600.313	Marchandises	fr. 120'000.-	fr. 0.-	fr. 1'200.-

Ce montant est destiné à financer du matériel pour l'exposition "Sauvés des Eaux".

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3600.318	Autres prestations de tiers	fr. 370'000.-	fr. 0.-	fr. 7'200.-

Montant destiné à couvrir partiellement les frais d'honoraires (frais de graphisme) pour les annonces promotionnelles de la Collection d'art verrier et la dépose des papiers-peints par des professionnels de l'exposition "Papiers-peints".

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 244'200.-	fr. 0.-	fr. 5'000.-

Montant destiné à couvrir les frais de transports des œuvres achetées pour la Collection d'art verrier, ainsi que pour le retour d'œuvres de l'exposition "Papiers-Peints".

Ces montants sont entièrement compensés par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439 "Autres recettes", soit fr. 131'800.-.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					
		4201	4300	4400	4602	4603	TOTAL PAR NATURE
		Service des routes et de la mobilité	Service d'urbanisme	Service d'architecture	Unité de gestion du réseau (UGR)	Traitement des eaux usées	
CHARGES PAR NATURE	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	21'000					21'000
	314 Entretien des biens immobiliers				35'800		35'800
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations				62'000		62'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation			8'300	195'800	55'000	259'100
	318 Autres prestations de tiers	26'100	180'000	10'000			216'100
	390 Imputations internes				-35'800		-35'800
	TOTAL TRAVAUX	47'100	180'000	18'300	257'800	55'000	558'200
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>26'100</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>26'100</i>
Page du préavis		page 14	page 15	page 16	page 17	page 18	

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4201.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 393'500.-	fr. 0.-	fr. 21'000.-

Deux conteneurs d'outillage appartenant à notre unité "Travaux" installés à proximité de chantiers communaux ont été cambriolés les 19 et 26 juin derniers. A ces occasions, une pilonneuse, une plaque vibrante, une perceuse/frappeuse électro-pneumatique, un marteau piqueur électro-pneumatique, deux meules à disque, une tronçonneuse à disque, deux aiguilles vibrantes, un niveau à lunette et un groupe électrogène ont été dérobés.

La disparition de ces équipements ayant des conséquences notables sur le bon fonctionnement de nos équipes de chantiers, il est nécessaire et urgent d'en acquérir de nouveaux.

Le disponible sur la rubrique concernée comptable ne permettant pas de financer cette dépense imprévisible, nous sollicitons l'octroi d'un crédit supplémentaire pour couvrir ces achats.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4201.318	Autres prestations de tiers	fr. 5'080'000.-	fr. 0.-	fr. 26'100.-

Prestations PFO 2009-2010

Afin de tenter de supprimer le déficit chronique de l'office des pompes funèbres officielles (PFO), rattaché au Service de protection et sauvetage (SPSL), diverses mesures de rationalisation et d'économies ont dû être prises ces dernières années, afin de lui permettre de se montrer compétitif face à la concurrence. L'une de ces mesures a consisté à abandonner purement et simplement la construction de cercueils, largement déficitaire, et, par voie de conséquence, à trouver des solutions de transferts internes pour les menuisiers rattachés aux PFO. Afin que cette opération se déroule dans les meilleures conditions possibles, l'abandon de la production de cercueils s'est fait progressivement, dès la fin de l'année 2009 et durant l'année 2010, jusqu'à épuisement des stocks de bois. Parallèlement, et afin d'occuper pleinement le personnel de la menuiserie, la SPSL a mis à disposition des autres services de l'Administration intéressés, deux menuisiers qualifiés des PFO.

Le Service des routes et de la mobilité a reçu en prêt un menuisier des PFO qui a travaillé 49 heures en 2009 et 498.25 heures en 2010, ce qui représente un montant total de fr. 26'049.10 pour les deux années. Ce menuisier a effectué divers travaux à satisfaction au sein de l'atelier de menuiserie du Service des routes et de la mobilité.

Ces travaux n'ont pas été facturés par le SPSL sur les exercices comptables concernés et il lui est demandé aujourd'hui de régulariser la situation.

L'opération est blanche pour la Ville puisque le présent crédit supplémentaire est compensé par une recette équivalente au Service de protection et sauvetage, rubrique 2503.434 "Redevances et prestations facturées" pour fr. 26'100.-.

4300 Service d'urbanisme

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4300.318	Autres prestations de tiers	fr. 150'000.-	fr. 0.-	fr. 180'000.-

Depuis plusieurs années, le Service est dans la nécessité d'augmenter de manière significative cette rubrique : +14.5 % pour le budget 2010 et +31 % pour le budget 2011, sachant au surplus que ces montants ont été dépassés dans les faits : +45 % pour l'année 2010 et +35 % pour l'année 2011 (à début juin).

Cette rubrique comprend notamment :

1. Section autorisations – honoraires, études, expertises

Les demandes de permis de construire demandent un travail de plus en plus lourd et complexe, faisant l'objet par ailleurs de nombreux recours, parfois jusqu'au Tribunal Fédéral. Cela amène la Ville à être représentée par différents avocats dont le coût est très difficile à mesurer car il est dépendant de la complexité et la durée de la procédure.

Il est à prendre en compte que les dossiers en cours, toutes étapes et analyses confondues, sont de 1233 (état au 10 juin 2011). A titre de comparaison, le nombre de dossiers en cours en 2010 à la même époque était de 713. Les recours en cours sont actuellement de 27. A titre de comparaison, le nombre de recours en cours en 2010 à la même époque était de 18.

2. Section planification – honoraires, études, expertises

Des études spécifiques ne bénéficiant pas de compte d'attente ont été commandées et ne peuvent être remises en question car ont un impact direct sur des projets en cours dans d'autres services (ex : notice environnementale sur le projet routier dit "Barreau de l'Essert"; espaces publics à Sévelin).

3. Suite à un départ d'une secrétaire et à la maladie de la seconde, le service s'est retrouvé sans secrétariat

Devant l'urgence de la situation, le Service s'est vu contraint de faire appel à un prestataire de service et ce pour la première fois afin d'assurer la prestation.

La mise au concours ayant finalement aboutie et la seconde secrétaire étant revenue, les mesures mises en place ont immédiatement été interrompues.

4. Prestations extérieurs, montages films

Une facture qui aurait dû être payée sur 2010 a été reçue par le service en 2011 grevant ainsi le budget alloué pour les films.

Le nombre d'oppositions et la médiatisation du PPA Beaulieu et de la tour Taoua ont nécessité des études complémentaires non prévues dans les prestations internes de la Ville.

Ces prestations indispensables sont en cours (point 1 et 2) car elles ont une incidence directe sur le fonctionnement du Service et la prestation délivrée aux usagers (permis de construire). Ces montants n'ayant pu être provisionnés lors de l'établissement du budget 2011, nous sollicitons un crédit supplémentaire permettant leur financement

4400 Service d'architecture

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.
4400.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr.	0.-	fr.	5'200.-	fr. 8'300.-

En 2009, le Service d'architecture a acheté à l'entreprise Swisscad un logiciel dénommé "armoires à plan" en vue de la gestion des plans informatiques en possession du Service.

En octobre 2010, lors des discussions avec Swisscad pour préparer le changement du parc informatique et la migration sur Windows 7 (Start 2), les questions des frais de licence et de maintenance du logiciel ont été évoquées pour la première fois par Swisscad.

Ces frais n'avaient pas été discutés auparavant et par conséquent, ils n'ont pas été prévus au budget.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.
4400.318	Autres prestations de tiers	fr.	27'000.-	fr.	0.-	fr. 10'000.-

Dans le cadre de la révision des Conditions générales de la Ville qui accompagnent le contrat d'entreprise et qui datent de 1990, nous avons mandaté un avocat pour nous accompagner dans la formulation de nouvelles propositions de modifications.

Le travail de pilotage de cette révision est mené par le service d'architecture. Il s'agit d'une mission complexe au vu des différents intérêts à prendre en compte et des pratiques disparates à harmoniser.

Afin de bien la mener à terme, cette révision exige un soutien externe plus conséquent que prévu. Ainsi, nous demandons un crédit supplémentaire pour pouvoir poursuivre la collaboration avec l'avocat déjà mandaté.

Ce crédit sera entièrement compensé sur la rubrique 4400.311 "Achats d'objets mobiliers et d'installations".

460 Service d'assainissement

4602 Unité de gestion du réseau (UGR)

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4602.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 1'348'400.-	fr. 0.-	fr. 35'800.-

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4602.390	Imputations internes	fr. 2'861'600.-	fr. 35'800.-	fr. -35'800.-

Rappel

Lors de la séance du 4 mai 2011, la Municipalité avait accepté l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 35'800.- sur la rubrique 4602.390 afin de pouvoir prendre en charge le nettoyage des locaux sis à la rue des Terreaux 33 par le personnel du Service du logement et des gérances, mission précédemment confiée à des entreprises privées.

Or, il s'avère que les imputations internes soumises à TVA doivent être imputées sur des rubriques budgétaires "ordinaires", raison pour laquelle la rubrique comptable de la demande I/62 doit être modifiée comme suit :

4602.390 : diminution de fr. 35'800.-

4602.314 : augmentation de fr. 35'800.-.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4602.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 38'900.-	fr. 0.-	fr. 62'000.-

Suite au dysfonctionnement de la station de pompage "Maladière", le Service d'assainissement a dû procéder au remplacement, non prévu au budget, des 2 pompes de l'installation pour un montant total de près de fr. 7'000.- HT.

En outre, un défaut de fonctionnement du clapet anti-retour de la pompe 1 de la station de pompage "Ouchy" a nécessité son remplacement sans délai pour des raisons de sécurité et de perturbations hydrauliques. Le montant de cette intervention est estimé à fr. 3'000.- HT. Pour cette même installation, des travaux de révision exécutés durant le 4^e trimestre 2010, tel que prévu au budget, n'ont été facturés qu'après le bouclement de ce dernier, et le montant considéré, de fr. 28'172.- HT (hors fournitures) a grevé le budget 2011.

Par ailleurs, dans le cadre de travaux de révision planifiés des pompes de la station de pompage "Bellerive", rendus nécessaires par différentes fuites constatées, les prestations initialement envisagées en interne (STEP Vidy) ont dû être confiées à des tiers, par manque de ressources disponibles. Les montants attendus des interventions entraînent un coût supplémentaire d'environ fr. 30'000.- HT.

Enfin, des travaux non planifiés d'équipement de l'ouvrage de gestion des eaux usées "Flon-Ville" doivent être entrepris. Le montant total des interventions y relatives est devisé à fr. 19'500.- HT.

Ce crédit sera compensé sur la rubrique 4602.314 "Entretien des biens immobiliers" pour fr. 6'000.-.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4602.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 21'000.-	fr. 0.-	fr. 195'800.-

Dorénavant, les imputations internes soumises à TVA doivent être imputées sur des rubriques budgétaires "ordinaires". C'est pourquoi, l'imputation interne du Service du logement et des gérances inhérente au loyer du bâtiment sis à la rue des Terreaux 33 a été transférée de la rubrique 4602.390, où se trouve le disponible y relatif, et imputée sur la rubrique 4602.316. Ce crédit supplémentaire est ainsi entièrement compensé par le disponible prévu à cet effet sur la rubrique 4602.390 "Imputations internes".

4603 Traitement des eaux usées

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4603.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 13'000.-	fr. 0.-	fr. 55'000.-

- 1) Le traitement biologique des eaux usées nécessite d'importantes quantités d'air injecté dans l'eau par des soufflantes. En raison de la vétusté de ces dernières (en service depuis 1964) et la technologie mise en œuvre à l'époque, leurs consommations d'énergie électrique sont très élevées. De plus, leurs commandes et réglages sont peu efficaces. Les différentes tentatives de modification de ces équipements, respectivement les dispositions prises pour réduire leurs consommations énergétiques ou améliorer leurs réglages au fil des années, n'ont pas été couronnées du succès escompté.

Pour baisser la consommation d'énergie électrique et améliorer la qualité de l'eau rejetée après traitement par un meilleur réglage de l'injection d'air, il est envisagé de louer et d'installer une soufflante mobile.

La location est prévue d'octobre à décembre 2011 et le montant supplémentaire demandé correspond aux prix de l'installation et de la location de cet équipement. Si cette solution temporaire apportait les avantages attendus, la location serait prolongée jusqu'à la mise en service de la solution technique définitive dans le cadre du projet de renouvellement des filières de traitement des eaux et des boues (dans environ 3 ans) et une nouvelle demande de crédit supplémentaire serait présentée en 2012.

- 2) Pour le transport par train des cendres, résidus de l'incinération des boues d'épuration, vers le lieu de leur mise en décharge, des bennes de type ACTS sont utilisées. Cette prestation, initialement facturée à travers le CIL, est maintenant facturée directement par ACTS à la STEP.

Ce crédit sera compensé à raison de fr. 25'000.- sur la rubrique 4603.312 "Eau, énergie et chauffage" et pour fr. 5'000.- sur la rubrique 4603.313 "Marchandises".

5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S		
		5500 Service dentaire	5900 Lieux d'accueil de jour municipaux	TOTAL PAR NATURE
CH. P/NAT.	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		37'000	37'000
	318 Autres prestations de tiers	49'500		49'500
	TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION	49'500	37'000	86'500
	<i>TOTAL DES RECETTES</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Page du préavis		page 19	page 20	

5500 Service dentaire

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5500.318 Autres prestations de tiers	fr. 40'300.-	fr. 0.-	fr. 49'500.-

Analyse du fonctionnement du Groupe orthodontique de Montbenon

Avec l'objectif de rationaliser le travail administratif et de dégager du temps productif, un mandat a été confié à une entreprise privée afin d'analyser les procédures de travail au Groupe orthodontique de Montbenon. Le résultat de ce travail permettra une amélioration du fonctionnement des cabinets en orthopédie dento-faciale.

Coût : fr. 18'000.-

Sous-traitance OrthoCad

En orthodontie, il s'avère qu'un nombre élevé de patients nécessitera la prestation "bonding indirect". Le nombre de cas en sous-traitance à l'étranger (OrthoCad) pour cette prestation a été sous-estimé dans le budget 2011.

Coût : fr. 31'500.-

Ce coût est partiellement compensé par l'augmentation des recettes enregistrées sous la rubrique 5500.434 "Redevances et prestations facturées".

590 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)5900 Lieux d'accueil de jour municipaux

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5900.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 200'000.-	fr. 0.-	fr. 37'000.-

Frais d'aménagement dans l'immeuble sis à la place de la Navigation 10 : fr. 25'000.-

Dans sa séance du 11 mai 2011, la Municipalité a examiné une note liée à l'opportunité pour le Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) de louer une surface d'environ 300 m² au 1^{er} et 2^{ème} étage de la Place de la Navigation 10 – patrimoine financier de la Ville.

Dès le 1^{er} novembre 2011, une partie de ces locaux seront occupés par 8 collaborateurs du SAJE (cellule socio-pédagogique, coordinatrices de l'accueil familial et répondante de sécurité pour les centres de vie enfantine). La plupart des personnes déménageront avec leur mobilier. Toutefois, il restera 3 postes de travail à meubler ainsi que le matériel nécessaire pour équiper une salle de conférence d'une capacité maximale de 45 places.

Ce crédit sera compensé par la rubrique 5901.318 "Autres prestations de tiers".

Remplacement de deux appareils de cuisine au CVE des Bergières : fr. 12'000.-

Achetées il y a plus de dix ans, la machine d'épluchage et la trancheuse inclinée du centre de vie enfantine des Bergières donnent d'inquiétants signes d'usure. C'est pourquoi, en raison d'une utilisation intensive par le personnel de cuisine, le remplacement de ces deux appareils devient nécessaire dans les meilleurs délais.

Le renouvellement de ces deux machines avec les accessoires complémentaires implique ce crédit supplémentaire de fr. 12'000.-.

6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE
		6100 Secteur assurances sociales	6300 Administration du service	6302 Unités de prestations	6303 Subventions et aides individuelles	6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6600 Service des parcs et promenades	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	157'600				26'000		183'600
	303 Cotisations aux assurances sociales	13'600				2'400		16'000
	304 Cotisations à la caisse de pensions	28'800				3'400		32'200
	305 Assurance-accidents					200		200
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	24'000						24'000
	314 Entretien des biens immobiliers	15'000						15'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation	13'500						13'500
	318 Autres prestations de tiers		30'800	32'700			15'400	78'900
	365 Subventions à des institutions				40'300			40'300
	366 Aides individuelles				60'000			60'000
	TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT		252'500	30'800	32'700	100'300	32'000	15'400
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>252'500</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>15'400</i>	<i>267'900</i>
Page du préavis		page 21	page 22	page 23	page 23	page 24	page 24	

610 Service des assurances sociales

6100 Secteur assurances sociales

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6100.301 Traitements	fr. 5'323'900.-	fr. 14'400.-	fr. 157'600.-
6100.303 Cotisations aux assurances sociales	fr. 441'800.-	fr. 1'200.-	fr. 13'600.-
6100.304 Cotisations à la caisse de pensions	fr. 782'400.-	fr. 100.-	fr. 28'800.-
6100.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 402'100.-	fr. 0.-	fr. 24'000.-
6100.314 Entretien des biens immobiliers	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. 15'000.-
6100.316 Loyers et redevances d'utilisation	fr. 182'100.-	fr. 0.-	fr. 13'500.-

Le projet de loi sur les prestations complémentaires cantonales pour les familles et les prestations cantonales de la rente-pont mis en consultation le 15 mai a été approuvé par le peuple nécessitant l'augmentation du personnel du service des assurances sociales.

L'agence d'assurances sociales de Lausanne devra ainsi gérer 300 cas transférés du régime RI au régime PC Familles, soit 1/3 des dossiers de tout le canton et 1'700 familles remplissant les conditions d'octroi des PC Familles, soit environ 33 % des dossiers de tout le Canton, et ceci, sans tenir compte des bénéficiaires de la rente-pont.

Le traitement des demandes liées à la nouvelle loi requiert l'engagement de quatre collaborateurs à un taux d'activité de 100 % en tenant compte d'un réaménagement de l'effectif du service et également d'un réaménagement des locaux permettant l'accueil de la clientèle.

En termes budgétaires, l'engagement des quatre futurs collaborateurs représente une charge budgétaire supplémentaire de fr. 285'500.- pour les mois de juillet à décembre.

La charge financière finale sera supportée par le Canton. Une participation supplémentaire doit donc être également portée en recette sous la rubrique 6100.434 "Redevances et prestations facturées" pour fr. 252'500.-.

630 Service social Lausanne - CSR

6300 Administration du service

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6300.318	Autres prestations de tiers	fr. 45'500.-	fr. 27'400.-	fr. 30'800.-

Enquête sur les publics et le dispositif de la CIFEA : fr. 25'200.-

Depuis 1995, la Communauté d'Intérêt pour la Formation Élémentaire des Adultes (CIFEA) regroupe cinq institutions de formations d'adultes qui proposent de nombreux cours de formation de bases financés en partie par la Ville. L'objectif est de combler les lacunes en formation élémentaire des lausannois adultes par des mesures formatives en mettant l'accent sur l'acquisition de connaissances élémentaires afin d'avoir le niveau nécessaire au suivi d'une formation qualifiante ou à la prise d'emploi.

La société Phronesis Consulting a été mandatée pour évaluer le dispositif de la CIFEA, identifier ces points forts et faibles afin de voir quelles sont les améliorations possibles. Elle va formuler des recommandations pour améliorer la pertinence des indicateurs (base de données ou autres éléments du dispositif) ainsi que l'information et l'orientation des bénéficiaires.

Pour cette enquête, il est sollicité un crédit supplémentaire de fr. 25'200.-.

Le montant mis au budget pour la subvention CIFEA ne sera pas utilisé dans sa totalité, voir rubrique 6303.365 "Subventions à des institutions" pour fr. 25'200.-.

Réalisation des illustrations de l'espace internet : fr. 5'600.-

La réorganisation récente du Service social Lausanne et le nombre important de personnes à la recherche d'informations sur l'aide sociale lausannoise militent en faveur d'un renforcement de la communication du service. Il en est ainsi d'une refonte de la rubrique www.lausanne.ch/ssl.

Les contenus de ces supports seront rédigés à l'interne (SSL et DEVCOM). Le recours à un prestataire est toutefois nécessaire pour réaliser les illustrations de l'espace internet.

Un montant de fr. 5'600.- est demandé et sera compensé par la rubrique 6301.314 "Entretien des biens immobiliers".

6302 Unités de prestations

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6302.318	Autres prestations de tiers	fr. 667'400.-	fr. 0.-	fr. 32'700.-

Mandat d'évaluation des hébergements d'urgence : fr. 15'700.-

Un crédit supplémentaire de fr. 10'000.-, obtenu au budget 2010, n'a pas été dépensé. Le mandat d'évaluation des hébergements d'urgence de la Ville, demandé par la Municipalité le 18 août 2010, a été effectué en 2011 et la facture de fr. 15'720.- y relative est en attente de paiement.

Le SSL sollicite un crédit supplémentaire de fr. 15'700.-.

Frais d'interprètes pour les usagers non francophones : fr. 17'000.-

Suite à la réorganisation du SSL, les assistants sociaux mènent des entretiens qui ne visent plus à calculer les aides financières allouées, mais à permettre aux usagers de retrouver leur autonomie. Un usager sur deux n'étant pas francophone, la présence d'un interprète aux entretiens est désormais beaucoup plus fréquemment requise.

Un montant de fr. 17'000.- est demandé et sera compensé par la rubrique 6302.314 "Entretien des biens immobiliers".

6303 Subventions et aides individuelles

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6303.365	Subventions à des institutions	fr. 9'990'400.-	fr. 30'000.-	fr. 40'300.-

Hébergements d'urgence : fr. 15'300.-

L'augmentation de la demande auprès des hébergements d'urgence a nécessité du renfort en personnel au Sleep In, en particulier pour gérer les admissions. De plus, l'augmentation des vols et de l'usure du matériel (particulièrement la lingerie) a nécessité un renouvellement plus important que prévu. Pour ces raisons, un montant de 25'300 francs est demandé par cette institution.

Fr. 10'000.- étant payé par les subventions casuelles, c'est donc un crédit supplémentaire de fr. 15'300.- qui est sollicité.

Subventions casuelles : fr. 25'000.-

Un crédit supplémentaire de fr. 25'000.- est demandé pour augmenter les subventions casuelles dont le solde est insuffisant. Des dépenses importantes en début d'année, Sleep-in (fr. 10'000.-) et Fondation ABS-La Terrasse (fr. 50'000.-), ont été consenties sur ce poste pour permettre l'utilisation des lieux sans passer par des crédits supplémentaires.

Ce crédit sera compensé par la rubrique 6302.314 "Entretien des biens immobiliers".

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6303.366	Aides individuelles	fr. 2'000'000.-	fr. 0.-	fr. 60'000.-

Augmentation de la prise en charge des transports de loisir, principalement pour les taxis, pour des personnes à mobilité réduite (Taxis services et Transport Handicap Vaud).

Un montant de fr. 60'000.- est demandé.

640 Service du travail et de l'intégration**6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6404.301	Traitements	fr. 4'328'000.-	fr. 124'200.-	fr. 26'000.-
6404.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 363'400.-	fr. 10'600.-	fr. 2'400.-
6404.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 668'500.-	fr. 16'200.-	fr. 3'400.-
6404.305	Assurance-accidents	fr. 49'900.-	fr. 1'100.-	fr. 200.-

Le programme d'emplois temporaires subventionnés "Syni" organise des programmes d'emplois temporaires (PET) dans les pays est-européens, par "Syni 21", et, dans les organisations internationales et non-gouvernementales en Suisse, par Syni Lausanne. Ces deux programmes nationaux s'adressent à des demandeurs d'emplois universitaires ou ayant une importante expérience professionnelle.

La révision de la LACI a pour effet de remettre en question le fonctionnement de ces programmes. Le besoin avéré d'offrir des stages aux jeunes demandeurs d'emplois qualifiés permettrait, sans doute, en collaboration avec le service de l'emploi du Canton de Vaud (SDE), de diversifier l'activité de "Syni". Cette diversification passe par une redéfinition du concept du programme. Ce travail de conceptualisation et de contacts avec les différents partenaires subventionnants créera un surplus de travail que l'équipe actuelle ne pourra assumer.

D'autre part, une collaboratrice, avec un taux d'occupation à 50 %, quittera ses fonctions au 30 juin 2011.

Pour les deux raisons ci-dessus, il paraît indispensable de prolonger le contrat d'une auxiliaire compétente qui travaille actuellement pour "Syni". Cette prolongation prendra fin au 31 décembre 2011.

Il est donc nécessaire de déposer une demande de crédit supplémentaire de fr. 32'000.- pour permettre de couvrir les coûts 2011.

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6600.318	Autres prestations de tiers	fr. 460'000.-	fr. 59'500.-	fr. 15'400.-

Prestations PFO 2009-2010

Afin de tenter de supprimer le déficit chronique de l'office des pompes funèbres officielles (PFO), rattaché au Service de protection et sauvetage (SPSL), diverses mesures de rationalisation et d'économies ont dû être prises ces dernières années, afin de permettre à cet office de se montrer compétitif face à la concurrence. L'une de ces mesures a consisté à abandonner purement et simplement la construction de cercueils, largement déficitaire, et, par voie de conséquence, à trouver des solutions de transferts internes pour les menuisiers rattachés aux PFO. Afin que cette opération se déroule dans les meilleures conditions possibles, l'abandon de la production de cercueils s'est fait progressivement, dès la fin de l'année 2009 et durant l'année 2010, jusqu'à épuisement des stocks de bois. Parallèlement, et afin d'occuper pleinement le personnel de la menuiserie, la SPSL a mis à disposition des autres services de l'Administration intéressés, deux menuisiers qualifiés des PFO.

Le Service des parcs et promenades a reçu en prêt un menuisier des PFO qui a travaillé 128.25 heures en 2009 et 196 heures en 2010, ce qui représente un montant total de fr. 15'434.30 pour les deux années. Ce menuisier a effectué divers travaux à satisfaction au sein de l'atelier de menuiserie du Service des parcs et promenades.

Or, ces travaux n'ont pas été facturés par le SPSL et il lui est demandé de régulariser la situation.

L'opération est blanche pour la Commune puisque le présent crédit supplémentaire est complètement compensé par une recette équivalente au Service de protection et sauvetage, rubrique 2503.434 "Redevances et prestations facturées" pour fr. 15'400.-.

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE	
		700 Développement stratégique	702 Magesi	74 Gaz et chauffage à distance	76 Electricité	77 Multimédia	78 Service commercial		
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements		59'600				59'600	
	303	Cotisations aux assurances sociales		5'100				5'100	
	304	Cotisations à la caisse de pensions		9'700				9'700	
	305	Assurance-accidents		1'500				1'500	
	310	Imprimés et fournitures de bureau					200'000	200'000	
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations				51'200	40'000	91'200	
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations				104'400		104'400	
	318	Autres prestations de tiers	170'000		135'000	419'000		135'000	859'000
	319	Impôts, taxes et frais divers				41'000	79'000		120'000
TOTAL SERVICES INDUSTRIELS		170'000	75'900	135'000	615'600	79'000	375'000	1'450'500	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>370'000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>370'000</i>	
Page du préavis		page 25	page 26	page 27	page 27	page 29	page 29		

700 Développement stratégique

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
700.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'180'000.-	fr. 0.-	fr. 170'000.-

L'amélioration continue du système SAP permet d'automatiser des tâches, de réduire les risques d'erreurs, de répondre aux besoins en matière de tarification, d'améliorer la qualité de l'information stockée ainsi que son traitement. Les utilisateurs peuvent faire part de demandes d'évolution, qui sont analysées avant d'être implémentées ou refusées. Certaines demandes d'évolution prennent de l'ampleur et deviennent des projets, parce qu'elles permettent un saut qualitatif important et demandent plus de temps de développement. C'est le

cas du projet "Vesta" qui permet notamment de pouvoir récupérer automatiquement les informations de base des clients qui déménagent dans la zone de desserte des SIL et rend possible à ces derniers d'entrer ou de corriger eux-mêmes leurs informations via le portail de cyberadministration en cours de réalisation.

Un projet de développement SAP passe par un cahier des charges ("business blue print", BBP) puis par une proposition de réalisation technique ("technical blue print") qui permet à neo technologies d'établir une offre détaillée. La majorité des projets peuvent être planifiés au budget, mais certains apparaissent en cours d'année ou aboutissent à des coûts différents de ce qui était envisagé au moment du BBP, parce que le développement technique se révèle particulièrement simple ou au contraire complexe, voire sont abandonnés ou reportés, ou parce que de nouvelles fonctionnalités indispensables doivent être implémentées en cours de développement. Les aléas de calendrier font que certains projets sont budgétés sur une année et payés en partie sur la suivante. Ces paramètres parfois se compensent, parfois se cumulent, ce qui est le cas aujourd'hui.

Projet Vesta (phase 1 / phase 2 en 2012 pour 64'000.-)	84'000.- (projet, réalisation 2011-2012)
Mise en conformité, selon exigences de la révision, des commandes via les catalogues externes ("punch out") sur le système Lausashop	18'000.- (projet, réalisation 2011)
Facturation nouveaux produits électriques	52'000.- (solde sur projet 2010, payé)
Clearing house (échange d'infos entre distributeurs pour clients libéralisés)	<u>16'000.-</u> (solde sur projet 2010, payé)
Total	170'000.-

Le crédit sera entièrement compensé sur les rubriques suivantes : 780.309 "Autres charges de personnel" (fr. 30'000.-), 780.319 "Impôts, taxes et frais divers (fr. 120'000.-) et 702.312 "Eau, énergie et chauffage" (fr. 20'000.-).

702 Magesi

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
702.301	Traitements	fr. 4'199'300.-	fr. 12'600.-	fr. 59'600.-
702.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 348'000.-	fr. 900.-	fr. 5'100.-
702.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 583'100.-	fr. 100.-	fr. 9'700.-
702.305	Assurance-accidents	fr. 123'500.-	fr. 200.-	fr. 1'500.-

Le Magesi, désormais SALV (Service Achat et Logistique Ville) développe l'offre de la plateforme pour les achats de la Ville. Il a donc été indispensable, pour mettre sur pied ce projet, d'engager un auxiliaire par contrat de durée déterminée pour effectuer la saisie des données inhérentes à la création sur le système informatique (SAP) d'un catalogue élargi de matériel (EPI, matériel de conciergerie, mobilier, produits de soins & hygiène pour la petite enfance, etc.). Les articles référencés sont aussi complétés par une photo du produit, par des fiches techniques et de sécurité lorsque celles-ci existent. Ce catalogue, en constante évolution du fait de l'ajout de nouveaux groupes de produits, est mis à disposition des services de la Ville pour leur permettre de passer des commandes de matériel standardisé via la plateforme LausaShop.

Ce crédit est totalement compensé par la rubrique 702.318 "Autres prestations de tiers".

74 Gaz et chauffage à distance

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
74.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'350'000.-	fr. 0.-	fr. 135'000.-

Concept de commercialisation et des nouveaux tarifs du gaz

Pour anticiper l'ouverture du marché du gaz, les SIL doivent développer au 01.07.2012 une nouvelle offre tarifaire du gaz, comme ils l'ont fait avec succès pour l'électricité. Pour y arriver, ils font également appel à des ressources externes spécialisées, financées par ce crédit supplémentaire de fr. 270'000.- au budget 318 des 2 services concernés.

Le projet, établi en fonction des recommandations de la branche gazière et la législation, permettra de renforcer la densification des réseaux et l'attractivité du gaz face aux énergies concurrentes. Il assurera la cohérence stratégique et opérationnelle entre les services, sur la base d'un concept de commercialisation (marketing, communication et organisation) et par le développement des méthodes et outils de calcul des tarifs.

76 Electricité

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'400'000.-	fr. 0.-	fr. 51'200.-
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 3'000'000.-	fr. 0.-	fr. 82'400.-

Swisscom souhaite disposer d'une deuxième source d'alimentation moyenne tension susceptible de réaligner son central de Lausanne Savoie, situé à l'av. André-Schnetzler 3, en cas d'indisponibilité du réseau de Sébeillon.

Pour ce faire, Swisscom a demandé une offre au SEL pour l'installation des infrastructures nécessaires à la création d'une nouvelle liaison MT entre les postes de transformation "Palmiers" et "Ruchonnet"

L'entier des frais d'investissement de ces installations, pour un montant d'environ fr. 180'000.-, seront refacturés à Swisscom.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 3'000'000.-	fr. 0.-	fr. 22'000.-

Les protections des postes de transformation (PT) sont des éléments particulièrement importants du réseau, qui fonctionnent lorsqu'il y a danger. De ce fait, un contrôle régulier, qui devrait en principe être effectué tous les 5 ans, est indispensable pour garantir une bonne fiabilité des appareils.

Protection jeux de barres du PT "Bellefontaine"

Suite à une grave avarie survenue en 2010, une révision des protections transfos a été effectuée. Il reste encore à procéder au contrôle des protections des jeux de barres qui a été réalisé la dernière fois en 2003.

Protections 50 kV des PT "Grandchamp" et "Etavez"

La dernière révision des protections de ces deux postes date de 2000. Cette période sans contrôle est trop longue pour ce type de système et il est aujourd'hui urgent de faire une révision de ces protections afin de garantir un degré de sécurité maximal.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
76.318	Autres prestations de tiers	fr. 3'550'000.-	fr. 106'000.-	fr. 419'000.-

Aménagement de Lavey : fr. 370'000.-

L'aménagement de Lavey a connu de nombreuses améliorations, en particulier pour optimiser la production. Toutefois, certaines infrastructures n'ont jamais fait l'objet d'une mise aux normes actuelles et leurs conceptions générales datent des années 50. En matière de protection incendie, en cas de transformation, d'agrandissement ou de changements d'affectation importants d'un aménagement, une mise en conformité des installations aux dernières prescriptions et normes en vigueur est exigée. La réalisation du projet Lavey+ nécessite clairement cette mise aux normes. Cette exigence s'applique en particulier aux systèmes de détection et d'extinction des incendies, de confinement et d'extraction des fumées, aux circuits de ventilation, aux zones de stockage des huiles et du mazout ainsi qu'aux installations d'éclairage des installations souterraines. La phase de pré-étude a mis en évidence une réalité plus complexe que prévue, nécessitant des études approfondies qui n'ont pas été mises au budget.

Au niveau des infrastructures hydrauliques, un arrêt d'usine est prévu cet automne afin d'inspecter et si nécessaire réhabiliter le radier de la galerie de l'aménagement de Lavey. Une inspection de la cheminée d'équilibre est désormais prévue. A la même période, un curage du barrage sera effectué conformément à l'autorisation délivrée récemment par les Services Cantonaux. Celle-ci est soumise à différentes conditions d'exécution dont certaines non budgétisées : vérification de la modification de la capacité hydraulique du fleuve sur des profils aval au barrage, modification de la notice purge et vidange selon les derniers résultats des études de simulation sur modèles et selon les exigences des services cantonaux, pêches électriques et mesures des indices biologiques pour mesurer l'impact et affiner le futur mode de gestion des purges.

Ces études et travaux entrent clairement dans le but du fonds de réserve et de renouvellement de Lavey qui est notamment destiné "à compenser d'important travaux de révision ou de réhabilitation". Ce fonds est géré par la Municipalité et les prélèvements sont soumis au Conseil communal par la voie du budget et des comptes.

Le crédit sollicité sera intégralement compensé par un prélèvement équivalent sur le fonds de réserve et de renouvellement de Lavey, soit fr. 370'000.- sur la rubrique 76.480 "Prélèvement sur les réserves".

Frais de procédure : fr. 49'000.-

Suite à la décision de l'Elcom de maintenir la perception des coûts des services systèmes (SDL) pour les centrales de production de plus de 50 MW (usine hydroélectrique de Lavey) et par conséquent de ne pas rembourser les montants perçus pour l'année 2009 et une partie de l'année 2010, le SEL a décidé de recourir auprès du tribunal administratif fédéral (TAF) contre ladite décision et d'envisager une procédure contre l'instance ayant perçu lesdits montants.

Cette démarche a débuté dans le courant de l'année 2010. La complexité de la procédure a nécessité de faire appel à un bureau d'avocats spécialisés.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
76.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 22'000'000.-	fr. 0.-	fr. 41'000.-

Notre participation à la CIFER (Communauté d'intérêts pour la Formation des Electriciens de Réseau).

La CIFER a été créé en 2009 et est toujours en phase de développement, le montant indiqué au budget est un montant estimatif.

Le budget de la CIFER est d'environ fr. 2'000'000.-. Le 61 % de ce montant représente les cotisations des membres. Il est partagé selon la taille ou l'envergure de chaque entité électrique.

77 Multimédia

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
77.319	Service multimédia	fr. 3'053'500.-	fr. 0.-	fr. 79'000.-

Dû à l'arrivée de la nouvelle responsable de la division commerciale du Service multimédia, un certain nombre d'initiatives ou de sponsoring non prévus dans le budget 2011 ont été réalisés jusqu'à présent, comme entre autres :

- la refonte du site Internet Citycable
- le sponsoring au LHC (négociations de SILcom en juillet 2011)
- le support de vente pour des produits Internet pour la clientèle professionnelle.

Le cumul de ces diverses initiatives et projets non prévus conduit à un manque de moyens financiers pour la campagne promotionnelle de Noël 2011; cette campagne est très importante, car c'est durant la période des Fêtes qu'une grande partie des nouveaux clients Internet est acquise.

Le budget manquant pour la promotion de Citycable jusqu'à la fin de l'année est de fr. 79'000.-.

Cette demande sur le compte 77.319 est compensée par une économie équivalente sur la rubrique 77.318 "Autres prestations de tiers".

78 Service commercial

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
78.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 120'000.-	fr. 0.-	fr. 200'000.-

Coûts d'impression par la CADEV

Suite au transfert d'activité d'impression et de mise sous plis du SOI à la CADEV (800'000 factures/an) il manquera, pour le solde de l'année, un montant de fr. 200'000.- au budget 2011. Il sera partiellement compensé par une économie de fr. 128'000.- sur la nature 78.316 "Loyers et redevances d'utilisation".

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
78.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 261'000.-	fr. 0.-	fr. 40'000.-

Aménagement de l'accueil client, rez-de-chaussée Pl. Chauderon 23

En coordination avec le réaménagement de l'accueil du service Multimédia à la place de l'Europe, le Service commercial des SIL agrandit son espace "Contact Energies" pour mieux servir ses clients et informer le public. Le coût total est d'environ fr. 200'000.-. Les gros travaux sont financés par les budgets ordinaires, alors que l'habillage et le mobilier seront réalisés à l'aide de spécialistes/constructeurs externes, pour lequel il manque un montant d'environ fr. 40'000.- au budget 311 de SILCom.

Une économie du même montant sera effectuée sur la rubrique 78.319 (promotion et développement de prestations).

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
78.318	Autres prestations de tiers	fr. 600'000.-	fr. 0.-	fr. 135'000.-

Concept de commercialisation et des nouveaux tarifs du gaz

Pour anticiper l'ouverture du marché du gaz, les SIL doivent développer au 01.07.2012 une nouvelle offre tarifaire du gaz, comme ils l'ont fait avec succès pour l'électricité. Pour y arriver, ils font également appel à des ressources externes spécialisées, financées par ce crédit supplémentaire de fr. 270'000.- au budget 318 des 2 services concernés.

Le projet, établi en fonction des recommandations de la branche gazière et la législation, permettra de renforcer la densification des réseaux et l'attractivité du gaz face aux énergies concurrentes. Il assurera la cohérence stratégique et opérationnelle entre les services, sur la base d'un concept de commercialisation (marketing, communication et organisation) et par le développement des méthodes et outils de calcul des tarifs.

* * *

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

4. TRAVAUX

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4201.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 2'203'000.-	fr. 93'000.-	fr. 64'000.-

Le véhicule de livraison RM n° 182, acquis en 2001, et qui totalise quelques 190'000 km au compteur, a été impliqué dans un accident de la circulation. La compagnie d'assurance a déclaré un dommage total, le coût de la réparation étant plus élevé que le prix de vente du véhicule une fois réparé.

Cette camionnette était principalement affectée pour les ateliers et magasins de la Ville (courses chez les fournisseurs de pièces détachées, transports de personnel, etc.). Il apparaît donc indispensable de pouvoir remplacer ce véhicule au plus tôt afin de garantir l'organisation du travail des différents ateliers dépendant des courses faites chez les fournisseurs pour les pièces détachées (mécanique, carrosserie, serrurerie, menuiserie, peinture, signalisation verticale, appareilleurs, électricien, etc.).

Compte tenu de l'imprévisibilité de cette dépense, nous sollicitons un crédit supplémentaire pour permettre l'acquisition d'un nouveau véhicule polyvalent permettant le transport de matériels et de personnes.

L'épave sera reprise lors de l'achat du nouveau véhicule pour un montant de fr. 700.- sur la rubrique 4201.424 "Plus-values, produits exceptionnels".

5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

561 Service de la jeunesse et des loisirs

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
561.1462.2	Véhicules, machines et matériel	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. 11'000.-

Remplacement d'un mélangeur batteur multifonction pour la cuisine

Dans le cadre des camps scolaires et de vacances, la cuisine du Planemard produit environ 26'000 repas par année. Les principaux équipements de cuisine sont d'origine (1971), maintenus en bon état grâce à un entretien régulier. Ceci à l'exception du batteur mélangeur polyvalent modèle LLIPS acquis en 1971, hors service, et pour lequel les pièces défectueuses et usées ne sont plus disponibles.

Cette machine sert à couper les légumes, pétrir la pâte, hacher la viande, râper le fromage. Ce mélangeur batteur est utilisé quotidiennement pour cette collectivité de 50-70 personnes. Tombé en panne avant le début des camps d'été, il est urgent de remplacer cet appareil, compte tenu du nombre important de repas à préparer durant les camps de vacances d'été.

Parmi plusieurs offres, un modèle équivalent le LIPS SUPRA 22 a été retenu. C'est un modèle d'exposition avec une réduction de 30 % du prix catalogue.

6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
660.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 747'000.-	fr. 279'000.-	fr. 128'500.-

Remplacement d'une voiture de service pour les ateliers - N° 1497 : fr. 35'000.-

Le Service des parcs et promenades a acquis en 1997 une voiture break d'occasion immatriculée en 1992 pour un montant de fr. 6'500.-. Ce véhicule est dévolu à la section des ateliers, particulièrement à l'unité bâtiment/jeux. Il est employé par divers corps de métiers pour se rendre sur les chantiers tout en transportant de l'outillage spécifique.

Actuellement, ce véhicule qui totalise 208'000 km au compteur doit être présenté à l'expertise le 30 juin 2011. Lors de sa préparation dans les ateliers du service, il a été constaté de très gros dégâts de corrosion ainsi que la nécessité de remplacer des éléments du moteurs et de suspension très coûteux. Le devis établi pour la remise en état du véhicule s'élève à fr. 9'000.- (travaux effectués dans les ateliers de la Ville).

Depuis 14 ans, le service a investi pour l'entretien et la réparation de ce véhicule la somme de fr. 6'700.-. La valeur vénale de ce véhicule, en l'état, expertisé et sans corrosion, est à ce jour de fr. 500.-.

Au vu de ce qui précède, il semble plus raisonnable d'acquérir un véhicule nouvelle génération qui sera plus adapté aux normes environnementales et sécuritaires.

Remplacement de fraises de labour, N° 1091, 1101, 1102 : fr. 45'000.-

Le Service dispose de plusieurs types de machines pour effectuer des travaux d'ameublissement des sols, elles sont employées dans les espaces publiques mais également à l'établissement horticole.

Ces machines sont utilisées régulièrement par les ouvriers, horticulteurs et les apprentis dont l'utilisation fait partie intégrante de leur formation professionnelle.

Après le grave accident survenu au sein d'une entreprise de paysagisme de la région avec le même type de fraises à labour, ces machines ont été immédiatement retirées de l'exploitation pour effectuer des examens et tests de sécurité. Le motoculteur de l'entreprise privée était équipé d'un dispositif de sécurité (Poignée d'homme mort). Avec l'inertie de la motorisation, la machine a continué à tourner (environ 6 à 8 tours selon les tests réalisés pour l'enquête de gendarmerie) ce qui a provoqué le sectionnement d'un membre inférieur. Il en ressort que trois fraises de labour ne remplissent plus les normes en vigueur pour réaliser en toute sécurité les travaux. Une mise en conformité n'est plus possible vu l'ancienneté et la conception.

Par contre, il a été possible de mettre aux normes de sécurité les machines plus récentes dans le cadre du budget de fonctionnement.

Au vu de ce qui précède, proposition est faite de remplacer ces trois machines d'ancienne génération par des machines plus adaptées qui garantiront une sécurité pour notre personnel et seront conformes à l'article 82 de la LAA. Elles seront équipées d'un système d'embrayage électromagnétique qui verrouille immédiatement l'entraînement de la fraise à terre.

Remplacement d'un Dumper N° 1068 - Cimetière du Bois-de-Vaux : fr. 48'500.-

Le Service des parcs et domaines a acquis le dumper en 1990 pour un montant de fr. 29'800.-. Cette machine est attribuée à l'équipe des fossoyeurs et son utilisation consiste aux travaux d'ensevelissement, la réfection des allées dallées, travaux d'entretien courant et le déplacement de matériaux à travers tout le cimetière.

Depuis la mise en service de cette machine, le coût d'entretien s'élève à fr. 34'774.- et totalise au compteur 4'620 heures de travail. Actuellement, cette machine est en panne et selon le devis de l'unité atelier, il faut compter un montant de fr. 5'000.- pour le remplacement du moteur.

Au vu de ce qui précède, il semble plus raisonnable d'acquérir une machine de nouvelle génération qui sera mieux adaptée aux travaux actuels et répondra aux normes en vigueur au niveau de la sécurité et de l'environnement. Le Dumper sera équipé d'un arceau de sécurité normalisé FOPS (Protection contre la chute d'objets) et ROPS (Structure de protection en cas de retournement), ce qui n'est pas le cas actuellement. De plus, avec le système de freinage à bain d'huile, la performance du freinage ne sera pas altérée par les conditions météorologiques (pluie, froid etc..). En possession d'une déclaration de conformité CE, cette machine sera garantie selon la directive "machines CE 2006/42/CE compatible avec les normes suisses LSpro/OSpro/Omach".

* * *

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

330 Service du logement et des gérances

3302 Immeubles du patrimoine administratif

		Crédit voté	Crédit compl.
3302.503.3470	Mesure d'efficience énergétique dans le domaine de l'électricité : abaissement et stabilisation de la tension pour diminuer la consommation de l'éclairage de plusieurs bâtiments communaux	fr. 650'000.-	fr. 30'000.-

Le préavis 2011/21 a été rédigé par les SIL. Il porte sur des mesures d'économies d'énergies pour des bâtiments administratifs gérés par le Service du logement et des gérances (fr. 320'000.-) et des collèges (fr. 330'000.-) gérés par la Direction enfance, jeunesse et cohésion sociale. Les SIL assurent aussi la coordination de la réalisation des travaux.

Les SIL ayant une activité commerciale se voient rembourser la TVA. Leurs préavis présentent donc toujours des montants hors TVA. Au moment où les montants du préavis ont été adaptés pour inclure la TVA, une confusion est apparue entre le montant demandé comprenant des divers et imprévus à hauteur de 8 % et le coût du matériel et de l'installation y compris TVA à 8 %. Il manque donc soit l'un soit l'autre. L'étude de détail a révélé des imprévus (adaptation d'un système d'alerte par sms, pose de compteurs supplémentaires pour prendre en compte les pertes, adaptation des tableaux électriques) : un crédit complémentaire de fr. 50'000.- est nécessaire. Il se répartit entre les deux directions à raison de fr. 20'000.- pour Enfance, jeunesse et cohésion sociale et fr. 30'000.- pour Culture et logement.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

5800 Ecoles primaires et secondaires

		Crédit voté	Crédit compl.
5800.503.5051	Mesure d'efficience énergétique dans le domaine de l'électricité : abaissement et stabilisation de la tension pour diminuer la consommation de l'éclairage de plusieurs bâtiments communaux	fr. 650'000.-	fr. 20'000.-

Le préavis 2011/21 a été rédigé par les SIL. Il porte sur des mesures d'économies d'énergies pour des bâtiments administratifs gérés par le Service du logement et des gérances (fr. 320'000.-) et des collèges (fr. 330'000.-) gérés par la Direction enfance, jeunesse et cohésion sociale. Les SIL assurent aussi la coordination de la réalisation des travaux.

Les SIL ayant une activité commerciale se voient rembourser la TVA. Leurs préavis présentent donc toujours des montants hors TVA. Au moment où les montants du préavis ont été adaptés pour inclure la TVA, une confusion est apparue entre le montant demandé comprenant des divers et imprévus à hauteur de 8 % et le coût du matériel et de l'installation y compris TVA à 8 %. Il manque donc soit l'un soit l'autre. L'étude de détail a révélé des imprévus (adaptation d'un système d'alerte par sms, pose de compteurs supplémentaires pour prendre en compte les pertes, adaptation des tableaux électriques) : un crédit complémentaire de fr. 50'000.- est nécessaire. Il se répartit entre les deux directions à raison de fr. 20'000.- pour Enfance, jeunesse et cohésion sociale et fr. 30'000.- pour Culture et logement.

590 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

		Crédit voté	Crédit compl.
5900.503.5038	Extension, transformation et rénovation du centre de vie enfantine de l'Ancien-Stand	fr. 2'000'000.-	fr. 18'600.-

Des infiltrations d'eau ont été constatées entre la cuisine et une salle de jeux. Le revêtement de sol de la cuisine ainsi qu'une partie des canalisations ont dû être rénovés.

Ce crédit sera compensé sur la rubrique 5901.318 "Autres prestations de tiers".

7. SERVICES INDUSTRIELS**700 Développement stratégique**

		Crédit voté	Crédit compl.
Préavis N° 2008/43	Réalisation d'une installation de micro cogénération pour la piscine de Mon-Repos	fr. 693'000.-	fr. 45'000.-

L'installation pilote de micro cogénération chaleur-force de la piscine de Mon-Repos a été mise en service en mars 2011 et la réception a eu lieu le 26 mai 2011. Elle permet de produire de l'électricité en valorisant une partie de la chaleur du chauffage à distance utilisée pour chauffer les bassins. Le projet a pris du retard du fait d'un problème technique rencontré au niveau de l'unité de cogénération ORC. Sa résolution a nécessité des investigations poussées et une modification partielle du cahier des charges. En particulier, un échangeur a été ajouté afin de pouvoir réduire la température à l'entrée de l'unité de cogénération de 170°C (température d'entrée du chauffage à distance dans la zone de Mon-Repos) à 140°C. Ces imprévus de même que des surcoûts rencontrés lors des raccordements hydraulique et électrique de l'installation ont entraîné un dépassement du budget initial de l'ordre de 6 %, ce qui n'est pas déraisonnable pour un projet pilote où les aléas sont, par la nature même du projet, inévitables.

Cette installation est financée par une participation de l'entreprise qui réalise l'installation, par des subventions cantonales (SEVEN, DEC) et par le Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables pour la partie la plus importante. La couverture de ce dépassement a été sollicitée auprès du Comité du Fonds qui l'a acceptée par voie de circulation le 7 septembre 2011. L'impact sur le plan des investissements est donc neutre.

Recettes d'investissements de fr. 45'000.- par un prélèvement sur le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables.

* * *

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2011/55 de la Municipalité, du 19 octobre 2011;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2011, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	<i>fr.</i>	<i>Dont en recettes fr.</i>
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>4'084'300.-</u>	<u>1'121'100.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 30 du préavis)</i>	<u>203'500.-</u>	<u>700.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 33 du préavis)</i>	<u>113'600.-</u>	<u>45'000.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter

